



Ministère des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

Ministère de la santé,
de la famille
et des personnes handicapées



Études et Résultats

N° 290 • février 2004

L'enquête Histoire de vie permet d'appréhender les attitudes intolérantes, voire discriminatoires, que signalent avoir vécues les personnes enquêtées et les motifs qui s'y rapportent. Un tiers des adultes interrogés déclarent ainsi avoir été confrontés à un comportement négatif de ce type. Les plus jeunes, la génération des 18-24 ans, paraissent les plus sensibles aux attitudes négatives à leur égard puisque la moitié d'entre eux disent y avoir été confrontés, notamment en raison de leur apparence physique. Ils sont encore plus de 40 % entre 25 et 34 ans à avoir connu ce type d'expérience, dans un contexte où l'entrée dans la vie active les confronte relativement plus souvent à des motifs liés à leurs origines, leur sexe ou leur situation de famille. Au-delà des effets d'âge ou de génération, ce sont les chômeurs et les femmes qualifiées qui disent le plus souvent s'être trouvés en butte à des comportements négatifs. Les femmes sont d'ailleurs globalement plus nombreuses à signaler ces types de comportements, notamment au motif de leur sexe ou de leur situation familiale. Pour les hommes, c'est au contraire les motifs dus à leurs opinions politiques, syndicales ou religieuses qui sont plus fréquents. Les immigrés et les personnes issues de l'immigration disent aussi, plus que les autres enquêtés, avoir eu à subir des traitements négatifs, notamment en lien avec leurs origines, leur couleur de peau, leur nom ou leur façon de parler, et ce d'autant plus qu'ils sont qualifiés. De même, les personnes se déclarant handicapées ou « malades » ressentent davantage d'attitudes défavorables à leur égard que celles qui se disent « en bonne santé ». Pour les personnes concernées, plus du tiers de ces attitudes intolérantes ont eu des conséquences sur leur vie. D'après la typologie établie, si l'évènement rapporté est surtout en milieu scolaire de l'ordre de la moquerie ou de l'insulte, il relève davantage du refus d'un droit à l'entrée dans la vie active. Au travail ou en famille, ce sont les traitements injustes qui prédominent, alors que les discriminations de type raciste ou liées au handicap, qui s'inscrivent dans les relations sociales au quotidien, se traduisent plutôt par des mises à l'écart.

Élisabeth ALGAVA et Marilyne BEQUE

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires : des moqueries aux comportements racistes

L'enquête Histoire de vie réalisée en 2003 comporte un module intitulé *Relations avec les autres* qui permet d'appréhender les attitudes ou traitements négatifs auxquels les individus ont été confrontés en raison de certaines caractéristiques qui leur sont attribuées (encadré 1). Cet ensemble de questions est articulé autour d'une interrogation initiale qui reprend, avec quelques inflexions, les termes du dispositif législatif de lutte contre les discriminations : « Est-il arrivé que l'on se moque de vous, que l'on vous mette à l'écart, que l'on vous traite de façon injuste ou que l'on vous refuse un droit à cause... ». Suit une énumération de motifs qui s'intéressent aux caractéristiques attribuées à la personne enquêtée (cf. la liste des motifs, page suivante).

La plupart des motifs ainsi évoqués par l'enquête, à l'exception peut-être de la « situation professionnelle ou du niveau d'instruction » et des « caractéristiques de vos proches » rejoignent explicitement ceux cités par la loi comme caractérisant une discrimination (encadré 2). Cependant, leur intitulé est assez extensif et omet volontairement toute mention explicite du terme « discrimination », pour se référer le

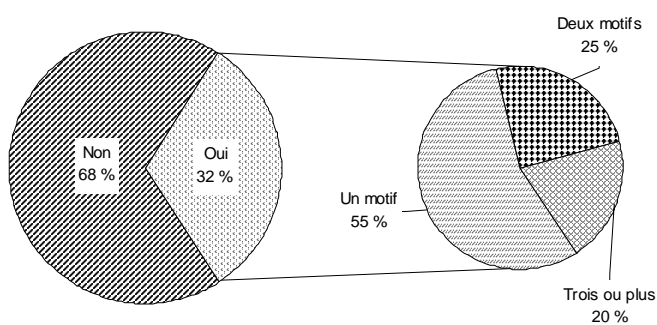


Liste des motifs évoqués par l'enquête

« Est-il arrivé que l'on se moque de vous, que l'on vous mette à l'écart, que l'on vous traite de façon injuste ou que l'on vous refuse un droit à cause... »

De votre âge	De votre nom ou votre prénom
De votre sexe (le fait d'être un homme ou une femme)	De votre façon de parler (accent, maîtrise de la langue)
De votre état de santé ou un handicap que vous avez	De votre situation de famille
De la couleur de votre peau	Des caractéristiques de vos proches, de vos amis ou de vos parents
De votre poids, de votre taille	De votre orientation sexuelle
De votre tenue vestimentaire, de votre look	De votre appartenance à une organisation politique, syndicale
Du lieu où vous vivez	De vos opinions politiques, syndicales ou religieuses
De votre région ou votre pays d'origine	Autre
De votre situation professionnelle ou votre niveau d'instruction	Non »

G.01 est-il arrivé que l'on se moque de vous, que l'on vous mette à l'écart, que l'on vous traite de façon injuste ou que l'on vous refuse un droit à cause de... [liste de motifs] ?



Lecture : 68 % des personnes déclarent ne pas avoir subi des insultes, moqueries, traitements injustes, mises à l'écart ou refus d'un droit à cause d'une des caractéristiques mentionnées. 32 % ont eu à subir ces types de comportement, qu'elles rattachent pour 55 % d'entre elles à un seul des motifs proposés, pour 25 % à deux motifs, pour 20 % à trois motifs ou plus.

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

plus possible à des situations concrètes. De ce fait, il a conduit les personnes enquêtées à rapporter des événements de nature très différente, dans leur importance subjective comme dans leurs conséquences effectives. Par ailleurs, cette approche privilégie le point de vue des victimes, dans la mesure où ce sont elles qui choisissent de relater un événement et qui le qualifient, en lui attribuant un motif et en évoquant ses conséquences. Cette approche en termes de « discriminations ressenties » est différente de celles, indirectes, qui mesurent par exemple les discriminations à l'embauche en comparant les taux d'accès à certains emplois selon les caractéristiques individuelles. De plus, les « comportements discriminatoires » ainsi repérés ne sont pas tous susceptibles d'être sanctionnés par la loi. Ainsi, insultes et moqueries n'ont souvent pas de conséquences effectives, ce qui ne préjuge pas de leur gravité subjective pour les individus concernés. L'ensemble des phénomènes ici considérés est donc très vaste et nous essaierons d'insister sur cette diversité.

2

E.1

L'enquête Histoire de vie

L'enquête Histoire de vie de l'Insee a été préparée et financée par l'Ined, la Drees, la Dares, le Dep/Culture et la Div, en collaboration avec l'Inserm et le GELD. 8 403 entretiens ont été réalisés du 17 février au 25 avril auprès d'adultes âgés de 18 ans ou plus, vivant en France métropolitaine dans des ménages ordinaires. Les entretiens ont été réalisés en face à face à l'aide d'un questionnaire informatisé.

Cette enquête est, de façon originale, articulée autour de la construction des identités. Cette problématique, abordée au travers des différentes parties du questionnaire, implique qu'une place importante soit laissée à des questions subjectives qui permettent à la personne interrogée d'évoquer les différents éléments qui contribuent à façonner son identité.

L'enquête comprend une grille biographique, qui permet de retracer les trajectoires familiales, professionnelles, résidentielles des personnes ainsi que leur jugement successif sur les différentes étapes de leur vie (en termes généraux et en termes d'aisance financière). Les modules qui suivent cette approche biographique concernent les différentes sphères d'identification : la situation familiale, les lieux d'attachement, les rapports à la nationalité, les langues et la généalogie, la situation professionnelle, les loisirs, la santé, les convictions et les comportements politiques et religieux. Le module principalement étudié ici est intitulé « relations avec les autres » et tente d'appréhender les comportements négatifs ou de rejet qu'ont pu subir les personnes enquêtées. Il est suivi par une partie conclusive qui permet à l'individu de hiérarchiser les différents éléments d'identification sur lesquels il a été interrogé précédemment.

L'échantillon des personnes interrogées a été construit de manière à pouvoir disposer d'un nombre suffisant de personnes immigrées ou issues de l'immigration (sélectionnées grâce à leur réponse à l'enquête Étude de l'histoire familiale), ainsi que de personnes de moins de 60 ans limitées dans leur activité pour des raisons de santé (sélectionnées au sein de l'échantillon de l'enquête Vie quotidienne et santé).

Un tiers des personnes interrogées déclarent avoir eu à subir des attitudes ou traitements négatifs

68 % des personnes interrogées ont répondu par la négative à la question posée d'entrée sur les traitements ou attitudes défavorables auxquels elles ont pu être confrontées (graphique 1). Un tiers des personnes interrogées ont donc cité au moins un motif pour lequel elles estiment avoir subi des moqueries, été mises à l'écart, traitées injustement ou s'être vu refuser un droit, soit près de 15 millions de personnes parmi les plus de 18 ans. Presque la moitié d'entre elles

ont cité plusieurs causes, ce qui peut être dû au fait qu'elles ont subi plusieurs fois ce type d'événements ou que la qualification du motif pour un même événement peut être multiple ou difficile.

La diversité des faits rapportés est d'abord illustrée par leur type et leur fréquence. Les moqueries ou insultes constituent la majorité des situations rapportées (57 %). Traitements injustes et mises à l'écart représentent respectivement 17 et 16 % des cas. Enfin, 10 % ont pris la forme du refus d'un droit (graphique 2). Trois fois sur quatre, les faits se sont répétés plusieurs fois, mais seulement 10 % des personnes déclarent les avoir subis continuellement et dans 17 % des cas, l'événement est resté isolé. Les choix réalisés par les personnes interrogées entre ce qu'elles déclarent et ce qu'elles omettent parce qu'elles le jugent insignifiant sont ici apparents : les moqueries ou insultes rapportées sont rarement subies une seule fois (10 %), et sont le plus souvent répétées ou continues (80 % et 9 %). C'est sans doute cette répétition qui justifie leur signalement. Au contraire, lorsqu'il s'agit du refus d'un droit, l'événement relaté a été plus souvent isolé (43 %), mais la nature même du préjudice subi suffit sans doute à le considérer comme important.

L'apparence physique est prédominante parmi les motifs invoqués

Un quart des personnes concernées attribuent au moins un des traitements ou attitudes négatives qu'elles rapportent à leur poids ou leur taille (tableau 1). Le « look » et dans une moindre mesure, les « autres aspects de l'apparence physique » sont également fréquemment invoqués. Au total, 13 % de l'ensemble des personnes interrogées citent l'un de ces trois motifs, soit 41 % des personnes ayant subi un ou plusieurs comportements négatifs.

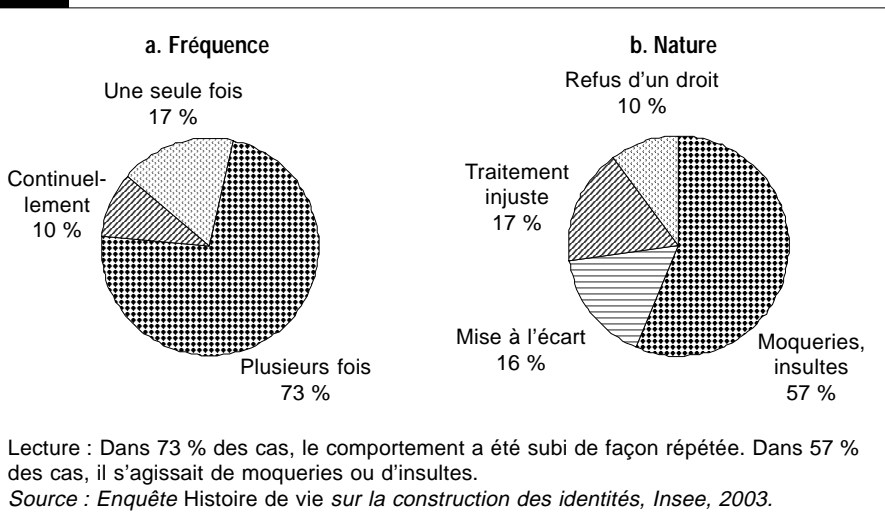
Le nom ou le prénom est également un motif fréquemment invoqué, cité par 20 % des personnes ayant relaté une attitude négative à leur endroit. Cinq autres motifs sont également cités par plus de 10 % de ces personnes : la façon de parler ou l'accent, la situation professionnelle ou le niveau d'instruction, la région ou le pays d'origine, l'âge, l'état de santé ou le handicap.

Les jeunes déclarent plus que le reste de la population avoir subi des attitudes négatives au cours de leur vie

La diversité des motifs évoqués par les personnes interrogées renvoie direc-

tement à leur propre diversité et leurs caractéristiques spécifiques. Ainsi, les personnes immigrées ou d'origine immigrée ont davantage énoncé des comportements négatifs concernant leurs origines, les personnes handicapées des attitudes renvoyant à leur handicap ou état

G.02 fréquence et nature des traitements négatifs rapportés



T.01 les motifs des attitudes ou traitements négatifs selon la fréquence où ils sont cités

	en %	
	Parmi les personnes concernées ¹	Dans l'ensemble de la population
Poids et taille	25	8
Nom ou prénom	21	7
Look	18	6
Façon de parler	15	5
Situation professionnelle ou niveau d'instruction	13	4
Région ou pays d'origine	12	4
Âge	12	4
État de santé ou handicap	10	3
Situation de famille	9	3
Couleur de peau	8	3
Opinions politiques, syndicales ou religieuses	8	2
Sexe	7	2
Lieu de vie	6	2
Caractéristiques de vos proches, parents, amis	6	2
Autres, apparence physique ²	4	1
Appartenance politique ou syndicale	3	1
Autres, traits de caractère ²	2	1
Orientation sexuelle	1	0
Autres ²	4	1

Lecture : Parmi les personnes ayant relaté un comportement négatif, 25 % disent que leur poids ou leur taille étaient visés, 21 % leur nom ou prénom. La possibilité était laissée de donner plusieurs réponses à cette question et en conséquence, la somme dépasse 100 %.

1. C'est-à-dire les personnes ayant subi au moins un comportement négatif au cours de leur vie.
2. Ces modalités correspondent aux réponses à la question ouverte posée si la personne avait répondu « autres ».

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

de santé. Cependant, l'un des résultats majeurs obtenus ici est la surexposition, ou la plus grande sensibilité, des jeunes de 18 à 24 ans interrogés à ces attitudes ou traitements négatifs (graphique 3). Les jeunes se plaignent ainsi davantage de ce type d'attitudes et ce pour la grande majorité des motifs cités par le questionnaire (tableau 2).

Près d'une personne sur deux, âgée de 18 à 24 ans, déclare ainsi avoir été en butte à au moins un comportement négatif au cours de sa vie. Les motifs invoqués sont alors variés et concernent autant le poids et la taille que le nom et le prénom, le look, la façon de parler, la couleur de peau ou encore le lieu de vie. Ces motifs concernent les différents élé-

ments de leur identité, mais l'apparence physique évoquée dans le questionnaire à travers le poids, la taille et le look est particulièrement souvent citée par cette population âgée de moins de 25 ans.

Il est assez surprenant que ce soit la population la plus jeune, et qui a de fait l'expérience de vie la plus courte qui déclare avoir déjà subi le plus grand nombre d'attitudes négatives au cours de sa vie. Différentes explications peuvent être avancées. Des effets de mémoire entrent certainement en ligne de compte ; les faits les plus récents étant sans doute pour les personnes les plus marquants ou les mieux rapportés (encadré 3). Ce sujet peut en outre être plus sensible pour les générations les plus jeunes du fait de son apparition dans les débats sociaux et dans les politiques publiques.

Les jeunes adultes (25-34 ans) sont quant à eux moins nombreux que les 18-24 ans à déclarer avoir été en butte à des attitudes négatives (42 %). Même s'ils restent plus concernés que les plus âgés par des motifs ayant trait à l'apparence physique (13 % de cette tranche d'âge cite le poids et la taille contre 8 % pour l'ensemble de la population, 10 % le look, contre 6 % tous âges confondus), ils citent aussi plus souvent des motifs comme la région ou le pays d'origine, la situation de famille, le sexe ou les caractéristiques des proches. Cette période de la vie étant fréquemment celle de l'entrée dans la vie active, il s'agit sans doute d'un contexte où une part importante des attitudes ou traitements défavorables relatés ici se sont manifestés.

Mais ces effets liés à l'âge ne jouent pas pour l'ensemble des motifs proposés dans le questionnaire. Subir des comportements négatifs liés à la situation professionnelle, l'âge, l'état de santé, le handicap ou encore les opinions politiques, syndicales ou religieuses ne semble ainsi pas spécifique à un âge donné. On observe par exemple que la fréquence des comportements négatifs visant l'âge de la personne décroît comme pour la plupart des autres motifs après 35 ans, mais tend à remonter entre 50 et 60 ans et diminuer à nouveau à partir de 60 ans. Les difficultés ressenties par nombre de travailleurs vieillissants sont sans doute à l'origine de ce phénomène.

E•2

Discriminations, comportements négatifs : approche statistique et législation

Sous l'angle strictement étymologique, la discrimination signifie distinguer, séparer et n'a pas de connotation négative. Une distinction devient illégitime lorsqu'elle conduit à un traitement défavorable. Les critères de discriminations sont divers (l'âge, le sexe, le handicap, l'appartenance politique ou syndicale) et témoignent de l'évolution de la société (cf. l'orientation sexuelle retenue comme critère récemment)¹. Dans une optique strictement juridique, c'est la distinction entre deux groupes sociaux et le traitement inégal qui en résulte qui seront examinés. Si l'essentiel de la politique de lutte contre les discriminations s'est concentré au départ sur les relations professionnelles, ces politiques se sont élargies aujourd'hui à d'autres champs.

En France, le principe de non-discrimination consacré par les articles L. 122-45 du Code du travail et 225-1 et 225-2 du Code pénal, est doté d'une valeur constitutionnelle. L'alinéa 5 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (repris dans la constitution de 1958) spécifie que « Nul ne peut être lésé, dans son travail et son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances » et concerne exclusivement le milieu professionnel.

C'est en 1965 que la première convention internationale portant spécifiquement sur la question des discriminations raciales, fut adoptée par les Nations-Unies. En France, cette convention est entrée en vigueur en 1971 et constitue le socle du dispositif français de lutte contre la discrimination raciale et a abouti au vote de la loi Pleven du 1^{er} juillet 1972. Cette loi relative à la lutte contre le racisme a instauré l'infraction pénale de discrimination raciale. Le droit français, longtemps réservé à propos de la question des discriminations, a en outre récemment évolué grâce au droit communautaire. On peut citer à cet égard, la directive 2000/43 adoptée en juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique ainsi que la directive 2000/73 adoptée en novembre de la même année et qui concerne les discriminations sanctionnées exclusivement dans le domaine de l'emploi. Cette seconde directive « portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité en matière d'emploi et de travail » fait référence aux discriminations fondées sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Ainsi, la fin des années 90 marque un tournant dans la lutte et la reconnaissance des discriminations en France. En 1998, la lutte contre les discriminations à caractère racial dans le monde du travail devient une priorité politique. En 1999, le Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (GELD) est institué et les Commissions départementales d'accès à la citoyenneté (CODAC) sont mises en place. La lutte contre les discriminations devient dès lors « un combat de droit »².

La reconnaissance des discriminations dans le droit français, a posé la question de leur mesure. Ce champ d'étude a surtout concerné au départ les discriminations sexuelles puis s'est intéressé aux discriminations raciales. Même si ce champ d'étude semble encore relativement mal investi par les chercheurs aujourd'hui, on assiste depuis quelques années à un glissement de la thématique de l'intégration des populations immigrées, vers l'étude des discriminations (Simon, 2003, op. cit.).

Les sources de données traditionnelles de l'INSEE (recensement, enquête emploi) ont intégré des variables qui renseignent sur la nationalité ou le pays d'origine des individus. À partir de ces critères, des différences ont pu être observées dans les populations : des études montrent « toutes choses égales par ailleurs » que cette population est davantage exposée au chômage, ou encore que les immigrés actifs sont concentrés au bas de l'échelle sociale³. En conséquences des pratiques discriminatoires intentionnelles ou non intentionnelles peuvent être observées dans différents champs tels que le marché du travail, l'école ou l'habitat.

1. Cf. Simon Patrick, *Les discriminations raciales dans l'emploi. Concepts, enjeux, cadre d'action*. Intervention au séminaire « Dispositif expérimental des plans d'action territorialisés contre les discriminations sur le marché du travail », Pantin, 2003.

2. Fassin Didier, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, pp. 403-423.

3. Cf. par exemple, Contours et Caractères « les immigrés en France », INSEE, 1997 ; « Immigration, marché du travail, intégration », Commissariat Général du Plan, 2002.

Chômeurs et femmes qualifiées se plaignent plus souvent d'attitudes négatives à leur rencontre

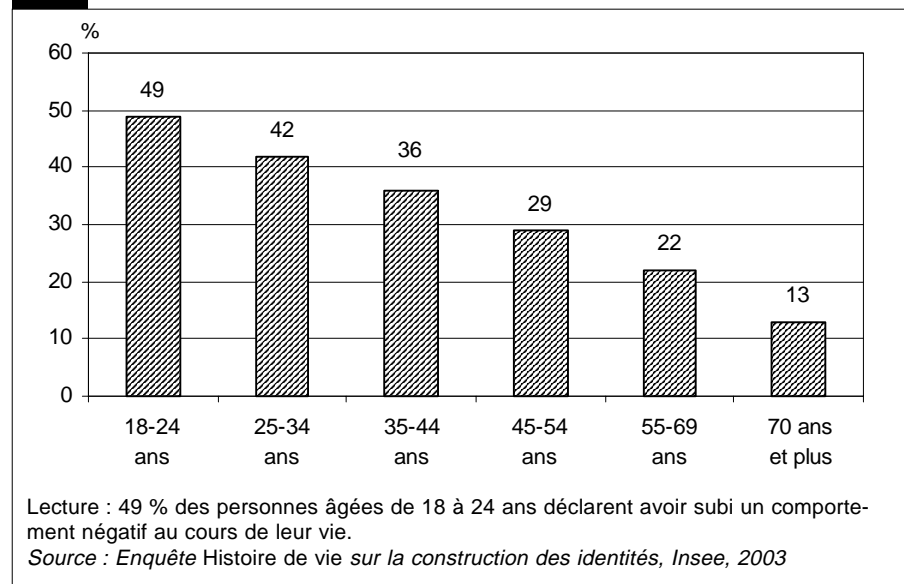
Compte tenu de l'importance des effets d'âge, il est délicat d'évaluer l'impact propre du niveau d'études ou de la catégorie socioprofessionnelle sur le fait de rapporter des attitudes négatives. Ainsi, la proportion de personnes déclarant au moins une attitude négative croît avec le niveau d'études, et ce de façon plus forte pour les femmes que pour les hommes : de 18 % des femmes ayant fréquenté uniquement l'école primaire à 42 % de celles ayant fait des études supérieures, de 19 % à 34 % pour les hommes. Ces différences recourent l'élévation générale de la durée des études, les jeunes ayant en moyenne poursuivi leurs études plus longtemps. Une fois cet effet d'âge pris en compte, il subsiste, seulement pour les femmes, une plus forte probabilité pour les diplômées d'avoir été confrontées à des attitudes ou traitements négatifs, ce qui semble illustrer une plus forte sensibilité à de tels comportements.

De la même manière, les différences entre actifs occupés, étudiants et retraités s'expliquent évidemment par les écarts d'âge entre ces trois groupes (tableau 3). Par contre, cela ne suffit pas pour expliquer le fait que les chômeurs déclarent plus de traitements ou d'attitudes négatives que la moyenne de la population. Ils rapportent en effet plus sou-

vent des attitudes ou traitements négatifs prenant pour cible leur région ou leur pays d'origine, leur couleur de peau, leur apparence physique et leur âge, ainsi que dans une moindre mesure leur état de santé, leur nom, leur lieu de vie ou, leur façon de parler. 20 % d'entre eux se plaignent d'un traitement injuste et 8 % d'un refus de droit, contre respectivement 7 % et 4 % de l'ensemble de la population. Ceci laisse à penser qu'ils relient sans doute dans nombre de cas leur absence d'emploi aux attitudes négatives qu'ils ont subies.

Au sein des actifs détenant un emploi, les indépendants se distinguent par la faible proportion de traitements négatifs qu'ils déclarent avoir subis. Au contraire, les cadres sont plus nombreux que les autres à se plaindre de ce type d'attitudes, surtout les femmes cadres. Parmi les hommes, ce sont toutefois les employés qui rapportent le plus grand nombre d'attitudes négatives à leur rencontre. Pour autant les motifs cités apparaissent assez peu différenciés selon la catégorie socioprofessionnelle : les membres des professions intermédiaires et surtout les em-

G.03 proportion d'attitudes négatives déclarées selon l'âge



T.02 fréquence des différents motifs selon les classes d'âge

		en %						
		18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-69 ans	70 et plus	Ensemble
Fréquence décroissante avec l'âge	Poids et taille	16	13	9	7	3	1	8
	Nom ou prénom	13	10	9	4	2	1	7
	Look	13	10	5	4	3	1	6
	Façon de parler	8	7	5	4	4	2	5
	Couleur de peau	6	4	3	1	1	0	3
	Lieu de vie	5	3	2	1	1	0	2
Fréquence maximale pour les jeunes adultes	Région ou pays d'origine	4	6	5	3	4	1	4
	Situation de famille	3	4	3	3	3	1	3
	Sexe	2	4	3	2	1	0	2
	Caractéristiques des proches	3	3	3	1	1	1	2
Autres	Situation professionnelle...	4	4	6	4	3	3	4
	Âges	8	6	2	4	3	2	4
	État de santé ou handicap	3	4	3	4	2	1	3
	Opinions politiques	3	3	2	3	2	1	2

Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans, 16 % ont été victimes de comportements négatifs en raison de leur poids ou de leur taille, 3 % en raison de leurs opinions politiques, religieuses ou syndicales.

Note : Les motifs qui concernent moins de 1 % de la population ont été ici omis, ainsi que la catégorie « autres ».

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

T 03 proportion d'attitudes négatives déclarées selon le sexe, l'activité et la catégorie socioprofessionnelle pour les actifs occupés en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés	32	37	34
dont indépendants	19	29	22
dont cadres	35	45	38
dont professions intermédiaires	33	39	36
dont employés	38	36	37
dont ouvriers	32	32	32
Chômeurs	45	52	49
Étudiants	38	60	49
Retraités	20	16	18
Autres inactifs	37	31	32

Lecture : 37 % des femmes ayant un emploi déclarent avoir subi un comportement négatif au cours leur vie.

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

ployés rapportent davantage de faits liés au poids ou à la taille ; la santé ou le handicap sont un peu plus souvent évoqués par les employés et les ouvriers, et l'accent l'est surtout plus fréquemment par ces derniers ; enfin, l'âge, le sexe et le look sont des motifs plus spécifiquement cités par les cadres.

Des différences liées au genre et au statut matrimonial

Le genre et le statut matrimonial sont également des facteurs de différenciation pour certaines attitudes négatives présentées dans le questionnaire. Les femmes sont globalement un peu plus nombreuses que les hommes à rapporter des atti-

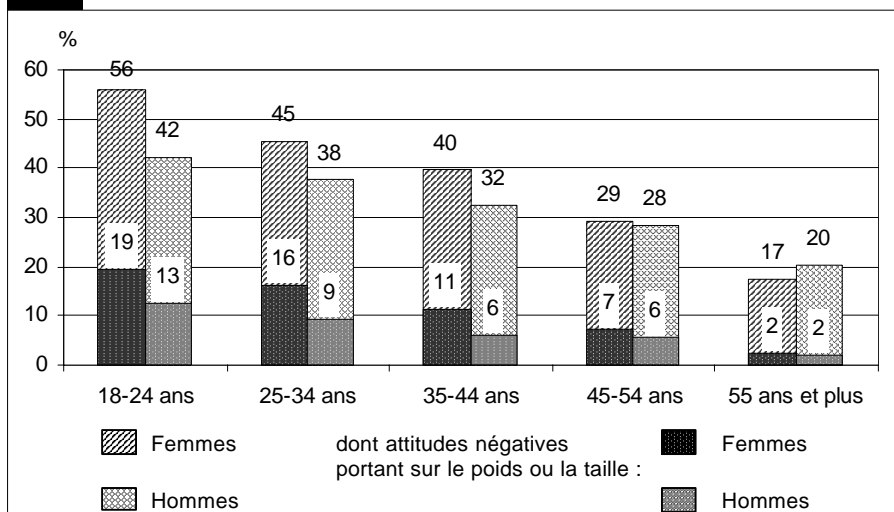
tudes négatives à leur égard (33% contre 30%). Parmi les personnes ayant cité au moins un comportement négatif, les femmes se déclarent également plus touchées par des attitudes qui ont entraîné des conséquences (35 % des hommes et 42 % des femmes) et plus particulièrement celles qui occupent des emplois de cadres ou qualifiés d'intermédiaires. Mais cette différence, très marquée pour les plus jeunes, s'inverse après 55 ans (graphique 4). Ce résultat reflète en grande partie l'importance des attitudes négatives concernant le poids et la taille, fréquemment évoquées par les jeunes femmes, et qui sont, aux âges élevés, à la fois moins souvent citées et moins spécifiques aux femmes.

Deux autres motifs, moins liés à l'âge, sont spécifiquement féminins : le sexe et la situation familiale. Le sexe est cité comme motif d'une attitude négative par 4 % des femmes, presque jamais par les hommes. Au sein de la population féminine, ce sont les actives qui sont les plus concernées, et plus encore celles qui exercent une profession de cadre (14 % d'entre elles). Les attitudes négatives portant sur la situation de famille sont pour leur part citées par 4 % des femmes et 2 % des hommes. C'est ici le statut matrimonial, et notamment le fait d'être divorcé, qui a un impact important : 9 % des femmes divorcées disent ainsi avoir eu à subir ce type de comportement (et également 5 % des hommes divorcés). Plus généralement, les femmes divorcées apparaissent plus exposées que les autres aux attitudes négatives (44 % contre 32 %), l'écart étant d'ailleurs comme on pouvait s'y attendre plus marqué pour les générations plus âgées : entre 30 et 39 ans, 49 % des femmes divorcées et 42 % des autres femmes disent ainsi avoir eu à subir des attitudes négatives, contre respectivement 47 et 30 % entre 40 et 49 ans, et 50 et 24 % entre 50 et 59 ans. Les femmes divorcées semblent donc avoir connu des difficultés particulières, et ce d'autant plus qu'elles sont plus âgées. Les célibataires déclarent également avoir subi davantage d'attitudes négatives que les autres femmes. Elles mentionnent davantage le poids et la taille, du fait de leur plus jeune âge (29 ans en moyenne).

Au contraire, les attitudes négatives liées aux opinions politiques, religieuses ou syndicales ou encore à l'appartenance politique ou syndicale, sont plus souvent citées par les hommes (tableau 4), avec une différence qui s'accroît avec l'âge : alors qu'environ 3 % des hommes et 2 % des femmes de moins de 45 ans rapportent ce type de comportements, ils sont cités par 5 % des hommes entre 45 et 54 ans et 4 % de ceux qui ont plus de 55 ans, contre 2 et 1 % des femmes des mêmes tranches d'âge. Ces différences entre sexes correspondent à celles qui sont observées en matière d'engagement politique ou syndical. Ainsi, 10 % des hommes militent ou ont milité dans un parti politique et 21 % dans un syndicat, contre respectivement 5 % et 9 % des femmes.

6

G 04 fréquence des déclarations d'attitudes négatives selon l'âge et le sexe, pour l'ensemble des motifs et pour le motif « votre poids ou votre taille »



Lecture : Entre 18 et 24 ans, 56 % des femmes rapportent au moins une attitude négative, dont 19 % avaient trait à leur poids ou leur taille.

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

**Les immigrés et les personnes
issues de l'immigration
sont davantage exposés
aux traitements
négatifs et comportements négatifs**

39 % des personnes immigrées ou issues de l'immigration¹ et 30 % des autres personnes interrogées, déclarent avoir subi au moins une attitude ou un comportement défavorable au cours de leur vie.

Les comportements négatifs cités par les personnes immigrées ou issues de l'immigration sont très spécifiques et renvoient essentiellement à des attitudes racistes. Selon le lien à la migration, à savoir première ou seconde génération, ces traitements sont plus ou moins évoqués. Ainsi, 12 % des immigrés et 11 % de la seconde génération (contre 4 % de l'ensemble de la population) évoquent des motifs liés à la région ou au pays d'origine. Le nom et le prénom sont davantage cités par la seconde génération (13 % d'entre eux contre 5 % des immigrés et 7 % de la population dans son ensemble). La façon de parler est également mentionnée par 10 % des personnes immigrées et 8 % de la seconde génération contre 5 % de la population générale. Enfin, la couleur de peau est citée comme motif de traitement négatif par 9 % de la première comme de la seconde génération, contre 3 % de l'ensemble de la population.

Pour la seconde génération, avoir une langue maternelle étrangère² renforce également la probabilité d'avoir subi cer-

1. Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration depuis 1990, la population immigrée (ou première génération) est composée des personnes nées étrangères à l'étranger résidant en France. Cette population se compose donc pour une grande partie d'étrangers mais aussi de personnes ayant acquis la nationalité française.

Les personnes issues de l'immigration (ou seconde génération) sont définies comme des personnes nées en France d'au moins un parent immigré. Cette catégorie ne repose sur aucun critère juridique.

2. Il s'agit de la langue parlée habituellement par les parents de l'enquêté quand il avait 5 ans, soit exclusivement, soit partiellement, le français étant aussi utilisé.

T 04 fréquence des différents motifs selon le sexe

		en %		
		Hommes	Femmes	Ensemble
Plus fréquent pour les femmes	Sexe	0	4	2
	Poids / taille	6	9	8
	Situation de famille	2	4	3
Pas de différence significative	Couleur de peau	2	3	3
	Accent	5	5	5
	Lieu de vie	2	2	2
	Proches	2	2	2
	Âge	4	4	4
	Look	6	6	6
	Profession	4	4	4
	Santé	3	3	3
	Nom / Prénom	7	6	7
Région ou pays d'origine	5	3	4	
Plus fréquent pour les hommes	Opinions ou appartenances politiques, religieuses ou syndicales	4	2	3

Lecture : Parmi les hommes, 5 % ont été victimes d'attitudes négatives en raison de leur région ou pays d'origine.

Note : Les motifs qui concernent moins de 1 % de la population ont été ici omis, ainsi que la catégorie « autres ».

Source : *Enquête Histoire de vie sur la construction des identités*, Insee, 2003.

taines attitudes ou traitements défavorables. Ainsi, la région ou le pays d'origine sont cités par 14 % de la seconde génération ayant une langue maternelle étrangère, contre 7 % de ceux dont la langue maternelle est le français et 4 % pour la population générale.

Parmi les personnes immigrées ou issues de l'immigration, il est en outre intéressant de noter que les cadres et les professions libérales ou intermédiaires sont plus nombreux à déclarer avoir subi des attitudes négatives motivées par leur pays d'origine (15 % d'entre eux) ou leur nom ou leur prénom (14 % d'entre eux contre 8 % des cadres et professions libérales parmi les personnes non issues de l'immigration), ce qui semble confirmer de leur part une sensibilité accrue à ces phénomènes. Au contraire, ces attitudes sont moins fréquemment déclarées chez les ouvriers (11 % citent leur pays d'origine et 6 % leur nom ou leur prénom).

Au-delà de la position sociale et de la langue maternelle, d'autres facteurs plus subjectifs jouent également sur les discriminations ressenties. Le fait d'être immigré ou issu de l'immigration, mais aussi d'avoir subi des attitudes intolérantes ou discriminatoires, peut influencer sur l'identification géographique des personnes et les conduire à se sentir plus fréquemment « d'un autre pays » ou « d'un

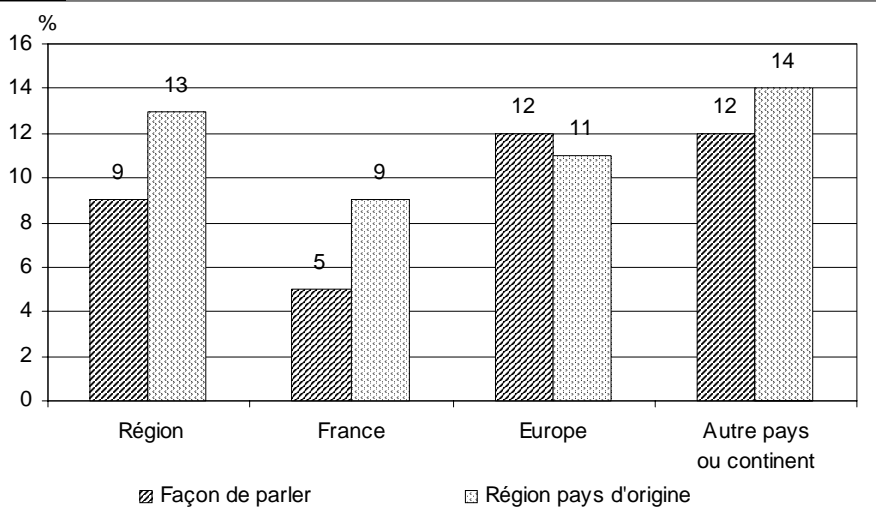
autre continent » (37 % de la première génération et 8 % de la seconde) ou « avant tout européen » (16 % de la première génération et 17 % de la seconde génération) que le reste de la population. L'enquête montre en effet que se sentir avant tout d'un autre pays ou continent va de pair avec une probabilité plus élevée de déclarer avoir subi des traitements défavorables liés à la façon de parler ou le pays d'origine, sans toutefois qu'une causalité puisse être établie sur le sens de cette relation. Ainsi, 12 % des personnes immigrées ou issues de l'immigration qui se sentent avant tout d'un autre pays ou continent disent avoir subi des comportements négatifs en raison de leur façon de parler, contre 5 % de celles qui se sentent françaises et 3 % des personnes qui ne sont ni immigrées ni issues de l'immigration (graphique 5). Ces différences restent identiques dans le cas de la région ou du pays d'origine.

**Les personnes handicapées
ou ayant un problème de santé
déclarent aussi davantage
d'attitudes négatives à leur égard**

L'enquête *Histoire de vie* présente également un module relatif à la santé où les enquêtés peuvent déclarer leur état de santé ressenti. Les catégories qui en résultent ici (« handicapé », « malade » ou

G
05

**sentiment d'appartenance géographique des personnes immigrées
ou issues de l'immigration et exposition aux attitudes négatives raciales**



Champ : Personnes immigrées ou issues de l'immigration.

Lecture : 14 % des immigrés ou des personnes issues de l'immigration, s'identifiant à un autre pays ou continent déclarent avoir subi des attitudes négatives concernant leur région ou pays d'origine.

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

T
05

**conséquences et vécu, personnes victimes
d'au moins un comportement négatif**

		Ce comportement vous a-t-il fait de la peine ou vous a-t-il blessé ? (Parmi ces comportements, y'en a-t-il qui vous ont fait de la peine ou qui vous ont blessé ?)		
		Oui	Non	Ensemble
Ce comportement (un de ces comportements) a-t-il eu des conséquences sur votre vie ?	Oui	37%	2%	39%
	Non	42%	19%	61%
Ensemble		79%	21%	100%

Lecture : 37 % des personnes ayant cité au moins un fait ont à la fois été blessées et subi des conséquences de ce comportement, 42 % ont été blessées sans autres conséquences sur leur vie. Au total, ce sont donc 79 % des personnes qui ont été blessées ou peinées par ce comportement négatif.

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

8

« en bonne santé ») sont le produit de ces déclarations et reflètent donc, avec les limites y afférant, un état de santé subjectivement ressenti.

Les personnes déclarant un problème de santé se disent à cet égard davantage exposées que les autres aux attitudes négatives. 33 % des personnes handicapées et 36 % des personnes malades déclarent ainsi avoir subi au moins un comportement ou un traitement défavorable au cours de leur vie contre 29 % pour les personnes en bonne santé. En outre, parmi celles qui ont rapporté au moins une attitude négative, 46 % des personnes se déclarant handicapées disent en

avoir subi des conséquences, ainsi que 45 % de celles s'estimant malades, contre seulement 35 % de celles qui se considèrent en bonne santé.

Ces attitudes négatives concernent principalement le handicap et l'état de santé eux-mêmes, cités par 15 % des personnes se disant handicapées et 8 % des malades contre 3 % de l'ensemble de la population.

L'âge de survenue de la maladie ou du handicap a également une incidence sur les discriminations ressenties : 28 % des personnes ayant déclaré un problème de santé ou un handicap entre 0 et 14 ans disent ainsi avoir subi des com-

portements négatifs motivés par cette caractéristique, contre moins de 5 % de celles pour qui la maladie ou le handicap s'est déclaré après 45 ans.

Pour les personnes concernées, 39% des attitudes négatives ont eu des conséquences sur leur vie

C'est dans seulement 19 % des cas que les personnes interrogées considèrent que l'attitude négative dont elles ont été victimes ne les a pas blessées et n'a pas eu de conséquences sur leur vie (tableau 5). Ces situations sont donc minoritaires et les comportements rapportés ne sont pas en général anodins dans la vie des individus : la plupart des personnes déclarent que l'attitude ou le traitement négatif qu'elles ont subi leur a fait de la peine ou les a blessées, voire dans 37 % des cas que cette douleur s'est accompagnée de conséquences effectives sur leur vie. Plus un comportement intolérant est fréquent, plus souvent il a bien sûr causé de la peine et eu des conséquences. Ce sont en outre les mises à l'écart et les traitements injustes qui sont ressentis comme les plus blessants alors que ce sont les refus de droit qui ont le plus souvent des conséquences sur la vie des personnes.

Cette gravité n'exclut pas l'existence de contreparties positives : plus de la moitié des personnes concernées considèrent que si elles ont eu à subir des attitudes négatives à cause d'une caractéristique, elles ont pu également bénéficier, *a contrario*, d'attitudes favorables en raison de cette même caractéristique (graphique 6). 16 % de ces réactions positives ont été exprimées par des personnes partageant la même caractéristique, 28 % par des personnes ne la partageant pas, 8 % par ces deux types de personnes à la fois. Lorsque la personne a subi des moqueries ou des insultes, ou encore qu'elle s'est vu refuser un droit, les réactions positives sont toutefois plus rarement évoquées que lorsqu'il s'agit d'une mise à l'écart ou d'un traitement injuste.

Les comportements intolérants porteurs de conséquences : le plus souvent à l'école ou au travail

L'enquête *Histoire de vie* permet à cet égard d'étudier plus particulièrement les

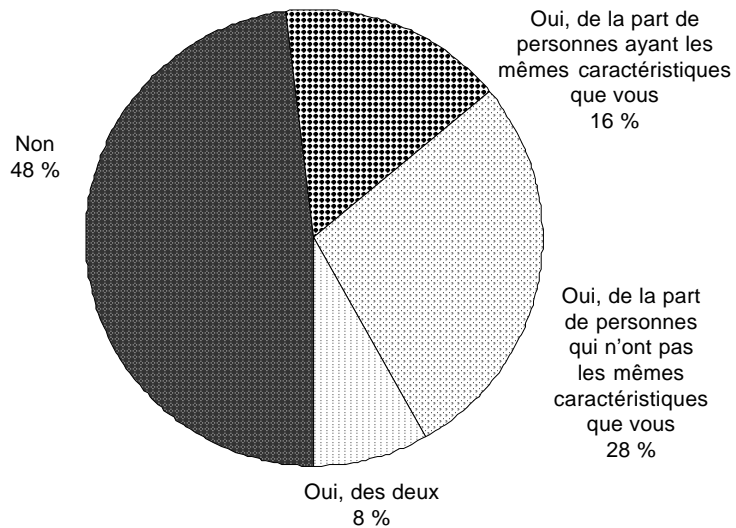
comportements ou traitements défavorables dont les personnes interrogées disent qu'elles ont entraîné des conséquences³. 12 % d'entre elles disent avoir subi de tels comportements qui constituent donc un ensemble d'évènements plus graves dans la vie des personnes qui les ont rapportés. Les comportements négatifs prenant pour cible l'état de santé de l'individu ou son handicap ou encore sa situation de famille prennent ici davantage de place, au regard d'autres motifs comme le nom ou le prénom, le look ainsi que l'accent ou la façon de parler. De même, les moqueries ou insultes, qui constituaient 57 % de l'ensemble des comportements négatifs rapportés, ne représentent que 36 % de ceux qui ont eu des conséquences, contrairement aux mises à l'écart, traitements injustes ou refus de droit.

Plus du tiers de ces comportements intolérants ayant eu des conséquences sur la vie des personnes, se sont déroulés dans le cadre de l'école (graphique 7). Ils ont été subis dans 12 % des cas avant 10 ans et surtout dans 40 % des cas entre 10 et 19 ans (graphique 8). Les relations professionnelles constituent également un terrain important où sont ressenties ce type d'attitudes intolérantes : 17 % d'entre elles ont pris place sur le lieu de travail et 12 % lors de la recherche d'un emploi. Les relations familiales ou amoureuses sont le troisième contexte le plus fréquemment mentionné avec 15 % des attitudes négatives porteuses de conséquences sur la vie des personnes.

Une typologie des comportements intolérants ayant eu des conséquences sur la vie des personnes

Une typologie⁴ a été réalisée et permet de dégager six types d'attitudes ou traitements négatifs dont les personnes interrogées disent qu'elles ont eu des conséquences sur leur vie (tableau 6).

G.06 à cause de [motif évoqué], certains ont eu des comportements négatifs à votre égard. Y a-t-il eu des situations dans lesquelles, à l'inverse, certains ont eu des comportements favorables grâce à [motif évoqué] ?

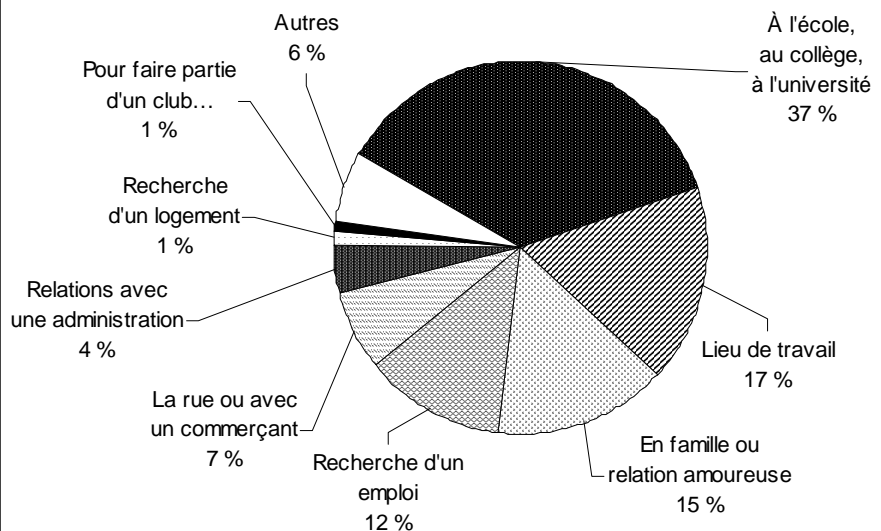


Lecture : 48 % des personnes victimes de comportements négatifs n'ont perçu aucune attitude positive. 52 % ont donc perçu des comportements positifs dont 28 % de la part de personnes qui n'ont pas les mêmes caractéristiques.

Note : Du fait du fonctionnement des filtres, 6 % des individus qui ont rapporté un comportement n'ont pas répondu à ces questions. Il s'agit d'individus qui ont cité plusieurs motifs dont aucun n'a eu de conséquences importantes ou n'a été vécu douloureusement. Les résultats présentés ici le sont sur ceux à qui cette question a été posée.

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

G.07 dans quelles circonstances ce comportement a-t-il été subi ?



Champ : Ensemble des personnes ayant subi un comportement négatif ayant eu des conséquences sur leur vie, hors non réponses (2%).

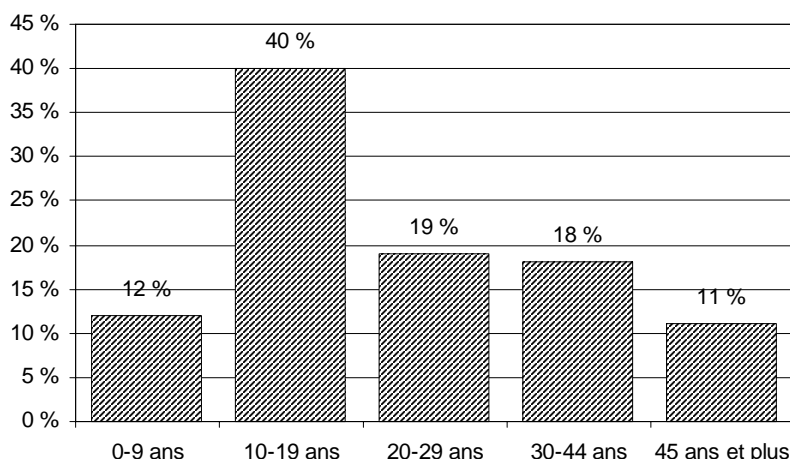
Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

3. Lorsque la personne a déclaré un seul motif de comportement négatif, la question était : « ce comportement a-t-il eu des conséquences sur votre vie ? » ; lorsque la personne a déclaré plusieurs motifs, elle était formulée ainsi : « un de ces comportements a-t-il eu des conséquences sur votre vie ?, si oui lequel en a eu le plus ? ». De ce fait, les personnes ne décrivent qu'un seul comportement ayant entraîné des conséquences.

4. Une analyse factorielle des correspondances multiples a été construite sur le motif, les circonstances et l'âge de survenue ainsi que les formes qu'a pris le comportement. Les coordonnées des six premiers axes de l'analyse factorielle, qui représentent environ un tiers de l'inertie totale, ont servi de base à une classification en six groupes qui permettent de caractériser les types de comportements discriminatoires les plus fortement ressentis.

G
08

à quel âge ce comportement a-t-il été subi ?



Champ : Ensemble des personnes ayant subi un comportement négatif ayant eu des conséquences importantes, hors non réponses (2%).

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

Les deux premiers types d'attitudes négatives prennent place le plus fréquemment dans le cadre scolaire. Elles consistent majoritairement en des moqueries ou insultes. Dans le premier cas, elles interviennent surtout avant 10 ans et en raison de l'apparence physique, du nom ou du prénom, de l'accent ou d'un handicap. Dans le deuxième, elles prennent surtout place durant l'adolescence en raison de l'apparence physique ou du look. Les personnes qui ont cité ces attitudes ou traitements négatifs survenus durant l'enfance ont plutôt moins de 50 ans, sont diplômées du supérieur ou *a contrario* n'ont aucun diplôme. Être enfant d'immigré(s) augmente également la probabilité de rapporter ce type d'événements. Les attitudes mentionnées par le second groupe, vécues durant l'adolescence, sont pour leur part essentiellement rapportées par les personnes les plus proches de cette période de leur vie : les 18-30 ans et les étudiants.

Le troisième type d'attitudes concerne des faits subis majoritairement entre 20 et 29 ans, lors de la recherche d'un emploi ou des relations avec une administration. Le comportement négatif est en général le refus d'un droit, suscité par l'âge, le sexe, le niveau d'instruction ou la profession, l'origine géographique, l'état de santé ou le handicap de la personne. La probabilité d'appartenir à ce groupe est plus importante pour les per-

sonnes qui sont ou ont été membre d'un parti, candidat à une élection ou militant syndical. Par ailleurs, le fait d'être handicapé, malade ou encore divorcé expose davantage à ce type de difficultés.

Le quatrième groupe comprend surtout des comportements subis sur le lieu de travail par des personnes plus âgées que dans les groupes précédents et portant sur l'état de santé ou le handicap, les opinions et appartenances politiques, religieuses ou syndicales, la profession ou le niveau d'instruction. Ce type de traitement négatif est surtout rapporté par les chômeurs, les célibataires et les divorcés ainsi que les personnes immigrées ou d'origine immigrée. L'engagement politique ou le fait d'avoir vécu dans une cité renforce également la probabilité d'appartenir à ce groupe.

Le cinquième groupe rassemble principalement des événements subis dans l'espace public (relations avec un commerçant, l'entrée dans un bar, une boîte de nuit, dans la rue...). Les comportements intolérants, le plus souvent une mise à l'écart, prennent fréquemment pour cible la couleur de peau, l'origine géographique, le sexe ou encore l'état de santé ou le handicap de la personne interrogée. Certaines caractéristiques renforcent l'exposition ou la vulnérabilité à ce type de comportements : avoir moins de 30 ans, être une femme, avoir vécu dans une cité, être immigré ou enfant

d'immigré(s), être né dans les Dom-Tom ou avoir un de ses parents né dans les Dom-Tom, être handicapé.

Une sixième catégorie d'événements cités comme ayant des conséquences sur la vie des personnes interrogées sont surtout survenus dans le cadre de relations familiales ou amoureuses. Ces attitudes prennent place soit durant l'adolescence, soit entre 30 et 50 ans, moments sans doute où se produisent des ruptures, que ce soit avec les parents ou avec le conjoint. Il s'agit en majorité de mises à l'écart ou de traitements injustes liés à la situation de famille, au sexe ou aux caractéristiques des proches. Les femmes et les personnes de moins de 50 ans sont plus souvent confrontées à ce type d'attitudes négatives. Lorsque ce type de traitement négatif est survenu durant l'adolescence, il est plus fréquent que la personne revendique un look particulier, qu'elle se sente d'un pays ou un continent étranger ou qu'elle considère que son physique est désavantageux. Par ailleurs, être divorcé est un facteur important, surtout pour les femmes, ce qui renvoie sans doute aux conflits familiaux liés aux ruptures conjugales.

Cette typologie permet d'insister une nouvelle fois sur la diversité des attitudes ou traitements négatifs rapportés par les personnes. Alors que les deux premiers types de comportements, prenant place dans le cadre scolaire, semblent relativement de moindre gravité (dans les conséquences mêmes que décrivent les individus), il n'en va pas de même pour les autres. Le troisième type de conséquences correspond ainsi à des discriminations à l'embauche, qui peuvent avoir pour conséquence la non-obtention d'un emploi et le quatrième type à des difficultés dans le travail ou le poste occupé (refus d'une promotion par exemple). Dans le cinquième groupe se retrouvent des discriminations racistes ou prenant appui sur d'autres critères visibles comme le sexe ou le handicap, que les personnes sont amenées à vivre dans la vie quotidienne ou dans la « cité ». Enfin le sixième groupe correspond pour sa part à des conflits familiaux qui aboutissent souvent à un éloignement ou des ruptures. ●

T 06 caractérisation des six classes de comportements subis
(qui ont eu des conséquences)

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Ensemble
	Enfance	Adolescence	À l'entrée dans la vie adulte	Au travail	Dans l'espace public	Conflits familiaux	
Effectif	173	213	174	254	104	201	1 119
Pourcentage (pondéré)	15 %	24 %	15 %	19 %	9 %	18 %	100 %
Proportion de personnes concernées	2 %	3 %	2 %	2 %	1 %	2 %	12 %
L'âge de survenue							
0-9 ans	54 %	2 %	0 %	1 %	8 %	12 %	12 %
10-19 ans	38 %	92 %	18 %	2 %	30 %	34 %	40 %
20-29 ans	6 %	2 %	38 %	29 %	33 %	20 %	19 %
30-44 ans	1 %	1 %	25 %	40 %	18 %	27 %	18 %
45 ans et plus	1 %	3 %	19 %	28 %	12 %	7 %	11 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Le motif							
Apparence physique	27 %	57 %	14 %	3 %	5 %	5 %	22 %
Nom ou prénom	26 %	0 %	4 %	2 %	0 %	0 %	5 %
Accent ou façon de parler	13 %	0 %	1 %	4 %	1 %	2 %	3 %
Look	0 %	13 %	2 %	2 %	6 %	1 %	4 %
Âge	1 %	1 %	24 %	3 %	0 %	5 %	5 %
Sexe	0 %	0 %	7 %	8 %	0 %	10 %	5 %
État de santé ou handicap	11 %	5 %	10 %	20 %	15 %	2 %	10 %
Profession ou niveau d'instruction	2 %	2 %	12 %	22 %	0 %	6 %	8 %
Opinions ou appartenance politique...	2 %	2 %	2 %	20 %	1 %	2 %	5 %
Région d'origine ou lieu de vie	3 %	5 %	16 %	5 %	15 %	1 %	6 %
Couleur de peau	3 %	2 %	2 %	0 %	38 %	0 %	5 %
Caractéristiques des proches	7 %	0 %	0 %	0 %	14 %	12 %	5 %
Famille et comportement	2 %	5 %	3 %	2 %	5 %	45 %	11 %
Autres	2 %	7 %	4 %	9 %	2 %	8 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
La nature du comportement							
Vous avez eu à subir des moqueries...	67 %	67 %	6 %	27 %	29 %	12 %	36 %
Vous avez été mis à l'écart	17 %	29 %	10 %	26 %	40 %	34 %	26 %
Vous avez été traité injustement	13 %	4 %	15 %	40 %	16 %	53 %	23 %
On vous a refusé un droit	3 %	0 %	69 %	7 %	16 %	1 %	14 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Le contexte							
À l'école, au collège, à l'université	83 %	82 %	1 %	3 %	10 %	11 %	36 %
Lieu de travail	1 %	0 %	6 %	77 %	3 %	10 %	17 %
Recherche d'un emploi	1 %	3 %	65 %	1 %	3 %	3 %	12 %
Relations avec une administration	4 %	0 %	19 %	4 %	1 %	0 %	4 %
La rue ou avec un commerçant	0 %	5 %	1 %	1 %	57 %	0 %	7 %
Recherche d'un logement	0 %	0 %	0 %	0 %	16 %	0 %	1 %
En famille ou relation amoureuse	5 %	6 %	1 %	2 %	0 %	65 %	15 %
Pour faire partie d'un club...	3 %	0 %	1 %	2 %	2 %	0 %	1 %
Autres	2 %	4 %	5 %	9 %	8 %	10 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Champ : Ensemble des personnes ayant subi au moins un comportement négatif ayant eu des conséquences.

Lecture : 54 % des comportements du groupe 1 sont survenus entre 0-9 ans, alors que dans l'ensemble des comportements ici considérés (ceux qui ont eu des conséquences), cela ne constitue que 12 % des cas.

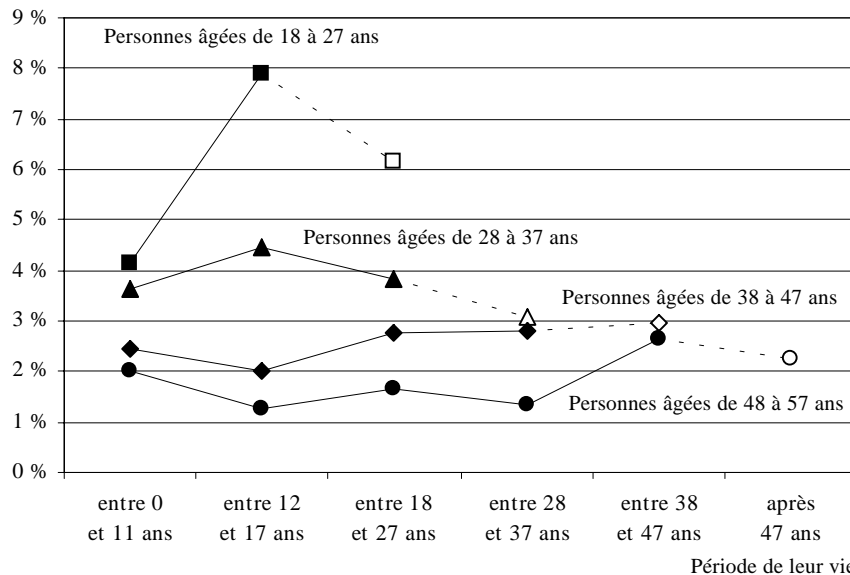
Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

E•3

**Effets d'âge, de génération, de sensibilité et de mémoire :
peut-on faire la part des choses ?**

La fréquence de l'exposition à un comportement intolérant aux différentes périodes de la vie par génération illustre bien la complexité des relations qui existent entre les effets de mémoire, d'âge et de génération (graphique). En premier lieu, la fréquence des comportements négatifs rapportés par les individus est systématiquement plus élevée d'une génération à l'autre. Cela signale soit un effet de génération (qu'il tienne d'une réelle surexposition ou d'une sensibilité accrue aux comportements intolérants), soit un effet d'âge se combinant à un effet de mémoire (les jeunes sont surexposés et les personnes plus âgées oublient qu'elles l'ont été durant leur jeunesse). Par ailleurs, l'importance des effets de mémoire se lit dans la courbe des personnes âgées de 48 à 57 ans par exemple : elles rapportent plutôt des événements ayant eu lieu entre 38 et 47 ans qu'entre 28 et 37 ans. Enfin, il semble que la mémoire des événements survenus durant certains périodes du cycle de vie, notamment l'enfance et dans une moindre mesure, la jeunesse, soit mieux conservée, peut-être au détriment de ceux vécus durant l'adolescence.

Proportion de personnes déclarant avoir subi un comportement négatif ayant eu des conséquences au cours d'une période donnée de leur vie, selon la génération



Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 à 27 ans, environ 4 % ont été victimes de comportements négatifs ayant eu des conséquences entre 0 et 11 ans.

Note : Les données incomplètes, parce que les générations considérées n'ont pas toutes atteint la fin de la période sont représentées en pointillé.

Source : Enquête Histoire de vie sur la construction des identités, Insee, 2003.

Pour en savoir plus...

- Fassin D., 2002, « L'invention française de la discrimination », Revue française de science politique, vol. 52, n°4, 2002, pp. 403-423.
- Houseaux F., 2003, « La famille, pilier des identités », Insee première, n° 937.
- Simon P., 2003, Les discriminations raciales dans l'emploi, concepts, enjeux, cadres d'action. Intervention séminaire « Dispositif expérimental des plans d'action territorialisés contre les discriminations sur le marché du travail », Pantin.
- Site du GELD - Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations - <http://www.le114.com>